

Lycée Jacques Brel-Vénissieux (69)	1
Lycée Ampère Lyon (69)	2
Lycée Brossolette Villeurbanne (69)	3

Lycée Jacques Brel-Vénissieux (69)

Rentrée ou pas rentrée en juin ?

Lundi 11 mai : heure d'info syndicale avec 45 collègues en ligne en même temps sur la classe.com : un vrai défi ! On voulait se parler avant la CHS du lendemain... Les enseignants sont paumés, ils aimeraient bien venir en aide aux élèves mais comment ? Pour qui ? Pour faire quoi ? Préparation des oraux de français ? Auront-ils lieu ? Entraînement au rattrapage du bac ? Qui va être concerné ? La direction du lycée (dans le flou, comme tout le monde) attend les décisions du Ministère fin mai pour « éventuellement » rouvrir le 3 juin avec « des contraintes sanitaires fortes », quasi surréalistes. Cela va être compliqué avec notre magnifique nouvelle entrée (un vrai goulet d'étranglement) et nos couloirs très étroits, déjà problématiques avant le confinement ! Du coup à la grande majorité on ne veut pas y retourner tout de suite : on trouve cela absurde ! Mais il va y avoir du neuf : nouvelle réunion CHS le 25 mai puis dans la foulée un CA et deux conseils pédagogiques. Donc pour nous : Wait and See !

Nicolas Redoutey et Adeline Meyer

Lycée Ampère Lyon (69)

Nécessité d'abonder la DHG du lycée Ampère (courrier au recteur)

Les enseignants et les parents d'élèves FCPE du lycée Ampère vous ont déjà alerté fin novembre 2019, par une demande d'audience qui est restée lettre morte, sur les difficultés rencontrées par le Lycée Ampère. À la mi-février, une nouvelle demande d'audience a été déposée, restée elle aussi lettre morte, pour vous informer sur la grave insuffisance de la dotation du Lycée Ampère. Nous indiquions également dans le courrier qui vous avait été adressé il y a 3 mois que « la mise en place de la réforme du lycée sur les niveaux de Première et Terminale dans le cadre de l'établissement avec les particularités qui sont les siennes [faisait] peser une réelle menace sur la rentrée prochaine. » La préparation de la rentrée 2020 se précisant, nous ne pouvons que constater que nos craintes se confirment.

La perte de 61h dans la dotation prévue pour la rentrée 2020, c'est-à-dire une perte bien supérieure à ce que représente la fermeture d'une Seconde qui a été actée, s'ajoute aux 77h perdues l'an dernier. En quelques années, plus de 200h ont disparu. Avec une dotation de 1916h, le lycée Ampère a un des ratios Heures/Élèves les plus faibles du département du Rhône.

Au lycée Ampère, toute la diversité de l'offre de formation est menacée avec la mise en place de la réforme du lycée qui est une arme redoutable contre les options. Les LV3 sont en sursis constant. La dotation prévue est, en effet, tellement faible que la direction du Lycée Ampère n'a d'autre option que de choisir entre pouvoir faire des groupes de SES décents de terminale ou maintenir les LV3 italien et russe.

Aujourd'hui, alors que la situation sanitaire impose de réfléchir à un fonctionnement avec des effectifs réduits, la dotation prévue surcharge toujours plus les salles de classe, rendant tout à fait impossible à la rentrée prochaine un accompagnement efficace pourtant absolument nécessaire après plusieurs mois de confinement et d'École à distance.

En effet, avec la dotation à disposition du lycée pour la rentrée prochaine, les enseignements de spécialité d'HGGSP en Terminale se feront à 34 élèves toutes les heures, l'enseignement de mathématiques expertes à... 41 -vu le niveau demandé, si un élève a des difficultés il sera perdu dans la masse-, les cours de langue à près de 35 élèves qui étaient auparavant l'exception deviennent peu à peu la norme. Enfin, l'italien et le russe LV3 sont sacrifiés alors que dans le même temps le Rectorat envisagerait d'ouvrir l'enseignement du russe en CPGE et en BTS à Ampère à la rentrée 2021.

Tout récemment, la réaffectation au Lycée Ampère d'une partie des élèves qui devaient aller au nouveau Lycée du 7ème, dont l'ouverture est repoussée d'un an, amène à proposer de nouveau à Ampère le portugais LV2 dans le cadre normal de la continuité pédagogique. Cependant, le Rectorat n'a adressé aucune dotation supplémentaire pour assurer cet enseignement qui n'était initialement pas prévu.

Il est hors de question d'accepter que les enseignements de spécialités se fassent avec des effectifs au-delà de 35. Mais il est tout aussi hors de question de se résigner à voir disparaître des enseignements qui sont offerts dans très peu d'établissements et qui font la richesse de notre système scolaire. C'est pourquoi, les enseignants et les parents d'élèves FCPE du lycée Ampère sollicitent de votre part un abondement de la dotation qui, vous l'aurez compris, est indispensable pour un fonctionnement pédagogiquement viable de notre établissement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Les enseignants et les parents d'élèves FCPE du lycée Ampère

Lycée Brossolette Villeurbanne (69)

(Courrier au recteur)

Nous, enseignants du Lycée Brossolette de Villeurbanne, réunis en Heure d'Information Syndicale le jeudi 14 mai et représentés par l'Intersyndicale du Lycée SNES-CGT-SUD, vous adressons ce courrier suite à plusieurs questions soulevées en réunion.

La DHG qui nous a été communiquée soulève des inquiétudes. Avec le même volume d'heures que pour le niveau Première 2019-2020 nous devons faire fonctionner en Terminale les mathématiques expertes et complémentaires et assurer l'orientation post-bac. Sera-t-il possible dans ce contexte de permettre aux élèves de poursuivre les options pratiquées en classes de Seconde et Première ? Qu'advient-il de la continuité pédagogique et de la cohérence de la scolarité pour les élèves dans ce cas (sans parler de notre crédibilité d'enseignants à les encourager à s'investir dans des options risquant de fermer par la suite) ? La perte de la Spécialité Langues Littérature et Cultures de l'Antiquité appauvrit déjà l'offre du lycée en termes de Spécialités. Il serait regrettable que le lycée perde, par manque de moyens alloués, sa spécificité attractive liée aux LV3, aux classes européennes, à l'Audio-Visuel et au théâtre. Nous nous sommes largement mobilisés pour alerter des effets de la réduction drastique des moyens entraînés par la réforme du lycée : nous nous trouvons aujourd'hui face à **l'appauvrissement concret du service assuré auprès des élèves.**

Nous soulignons également qu'à l'heure qu'il est nous n'avons pas été informés de **ce qu'il adviendra des redoublants de Terminale**, ni des moyens alloués pour les prendre en charge, sachant que l'effectif des élèves qui échoueront en septembre viendra gonfler le nombre d'inscrits alors que la rentrée aura déjà eu lieu ; nous notons que dans notre établissement les redoublants représentent un nombre non négligeable d'élèves.

La préoccupation porte également sur **les effectifs des classes à la rentrée : dans le contexte du risque de résurgence du COVID-19** ne serait-il pas judicieux de prévoir des classes de 30 élèves maximum, permettant en cas de retour de l'épidémie de les diviser aisément en groupes de 15 ? Il ne serait cependant pas question de prendre ces mesures d'ordre sanitaire au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves dans notre lycée, en hypothéquant par exemple les options telles que les Arts Plastiques, l'EPS, les LV3 euros ou anciennes, l'Audiovisuel, ou en sacrifiant les groupes de langues, de SNT, d'AP ou de TP de sciences. D'autant plus qu'à la rentrée prochaine, les acquis de l'année actuelle seront pour beaucoup d'élèves plus fragiles qu'à l'ordinaire au vu de leurs difficultés à travailler à distance des notions nouvelles. Tout cela bien-sûr, ne peut se faire à DHG constante, et nous souhaiterions avoir connaissance dans des délais raisonnables des mesures envisagées par vos services.

Par ailleurs nous avons reçu pour instruction de remplir **les bulletins de 3ème trimestre**. Les notes du 2nd trimestre se sont arrêtées pour certaines classes le 6 mars et pour d'autres autour du 20 mars. Cela signifie que tout le troisième trimestre s'est fait dans le contexte de confinement pour certains, à l'exception d'une semaine de classe pour d'autres. Cette injonction met les collègues en difficulté : certains ont une ou deux notes en tout début de trimestre, d'autres n'ont pas fait d'évaluation en présentiel avant la fermeture des établissements scolaires. Dans le cas d'une note déjà établie l'évaluation ne peut pas constituer une moyenne permettant d'évaluer un trimestre. Evaluer des travaux non obligatoires faits à la maison sans garantie que les élèves n'aient pas reçu d'aide extérieure, ou avec des conditions difficiles, certains possédant des ordinateurs alors que d'autres ne sont équipés que de téléphones, certains bénéficiant d'un encadrement de leur famille et d'autres pas n'est pas viable. Notamment dans un contexte de prise en compte décisive du contrôle continu dans l'obtention des Bac 2020 et 2021 ainsi que pour les sélections Parcoursup 2021.

Enfin nous sommes plus que préoccupés par **le non-remplacement depuis le 6 janvier 2020 de l'assistant social du Lycée**. A la rentrée de septembre 2020 le lycée sera resté sans assistant social depuis 6 mois et demi ouvrables. Les personnels du lycée, qui suppléent autant que faire se peut, reçoivent une surcharge de travail non admissible sur une si longue période et n'ont pas vocation de suivre les dossiers sur le long terme. Nous ne savons pas par ailleurs si le budget d'aide sociale du Lycée sera suffisant à la rentrée 2020 au vu de l'augmentation du chômage et des situations familiales difficiles pour l'ensemble de la population, ni si des prévisions de déblocage de fonds sont faites à cet effet.

Le contexte sanitaire rend une demande d'audience difficile. A défaut de cette possibilité nous souhaiterions une réponse de votre part sur les points soulevés,

En vous priant, Monsieur le Recteur, de bien vouloir recevoir nos cordiales salutations,

Les enseignants du Lycée Brossolette, leurs représentants syndicaux et leurs représentants en Conseil d'Administration